

COMMUNIQUÉ

Rouffach, le 13 janvier 2015

Contact : Mlle LACHAT Dominique
Directrice de la clientèle, des finances, de la
communication et de l'action territoriale
Tél. : 03 89 78 70 20
Courriel : d.lachat@ch-rouffach.fr
Site : www.ch-rouffach.fr

Le Centre hospitalier de Rouffach signe la charte du Handi-Pacte

Le 4 décembre 2014, le Centre hospitalier de Rouffach, ainsi que d'autres employeurs publics se sont réunis pour signer une charte d'engagement et réaffirmer leur volonté de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Présidé par le Préfet d'Alsace et le FIPHFP, il a rassemblé les principales administrations et établissements publics.

Quelques jours seulement après la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, les représentants des trois fonctions publiques ont souhaité donner une impulsion nouvelle à la loi du 11 février 2005 qui fêtera bientôt ses 10 ans et c'est tout naturellement que le Centre hospitalier de Rouffach sous la direction de Mlle Dominique Lachat, très actif dans le domaine de l'insertion des personnes souffrant de handicap psychique, a fait partie des signataires de la Charte Handi-Pacte.

L'insertion des personnes en situation de handicap, une mission du Centre hospitalier de Rouffach

En effet, depuis trois ans, le Centre hospitalier de Rouffach s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale et de développement durable (ISO 26000). Cette démarche, inscrite dans le projet d'établissement, oriente toutes les actions menées au sein de l'institution. En matière d'emploi, le Centre hospitalier s'est investi sur deux versants. Le versant patient, d'une part, en menant des actions visant l'insertion du patient dans la Cité via le travail, en multipliant les partenariats avec les ESAT et les employeurs locaux. Le versant personnel hospitalier, d'autre part, en favorisant l'accès à l'emploi des personnes handicapées grâce à la mise en place d'un conventionnement avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) et par la création d'un comité « maintien dans l'emploi » pour ses agents.

Ce rendez-vous a été l'occasion de faire le point sur les avancées en matière d'handicap. Il a également permis d'échanger, de proposer des actions nouvelles et de formuler des recommandations pour améliorer l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Les préconisations des employeurs publics sont venues étoffer le plan d'action du projet.

Le Handi-Pacte, concrètement, qu'est-ce que c'est ?

Concrètement, le Handi-Pacte permet la professionnalisation des services au regard du handicap. Cela se traduit par des formations et des échanges de pratiques entre professionnels de l'emploi, chargés de ressources humaines et correspondants handicap. Il met également à la disposition des employeurs publics une palette d'outils pour mieux mobiliser les ressources disponibles (ressources répertoriées sur le site <http://www.handipacte-alsace.fr>). Enfin, avec la mise en place d'un observatoire régional, le Handi-Pacte va outiller les employeurs publics dans leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et leur permettre d'anticiper leurs besoins de recrutement et de formation des travailleurs handicapés. Il va permettre également à l'Etat et au FIPHFP de définir un plan d'actions répondant aux besoins et enjeux du

territoire.

Fort de la proximité qu'il entretient avec les acteurs publics, le Handi-Pacte est un outil d'animation et de développement de partenariat au service des employeurs.

La présence de plus de trente représentants d'établissements publics et d'administrations à l'occasion du comité des employeurs publics a été un signal fort du portage politique accordé aux actions menées par le Handi-Pacte. La signature de la charte matérialise l'engagement déterminant des employeurs publics sur ce sujet au cœur de notre société.

Information : Dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), le Centre hospitalier de Rouffach avait organisé avec l'Agefiph et en partenariat avec Alther 68-67, le Sameth 68-67, le Centre de Réadaptation de Mulhouse (CRM), CENTRAPRO ESAT - EA, PSA Peugeot Citroën Site de Mulhouse et WELEDA, une manifestation intitulée « Mieux connaître le handicap psychique pour mieux le gérer en entreprise ». Cette soirée sur le thème du handicap psychique et du monde du travail avait réuni 70 entrepreneurs du département !

Contacts :

Mlle Dominique Lachat
Directrice de la clientèle et de la communication
Tél. : 03 89 78 70 20
Courriel : d.lachat@ch-rouffach.fr

Mme Emilie FURSTOSS
Psychologue du travail
Tél. : 03 89 78 74 72
e.furstoss@ch-rouffach.fr

Mme Michèle FAESS
Chargée de communication
Tél : 03 89 78 70 41
Courriel : m.faess@ch-rouffach.fr